



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n°14 2024

Bulletin officiel n° 14 du 4 avril 2024

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2024/Hebdo14-0>

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Collège de déontologie

Prévention de situations susceptibles de relever de signalements de violences sexistes et sexuelles (VSS)

→ [Avis du 16-2-2024](#) – NOR : ESRH2405020V

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

Thème concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année de BTS pour la session 2025

→ [Note de service du 12-3-2024](#) – NOR : ESR2405917N

Brevet de technicien supérieur

Thématiques concernant l'enseignement de cultures de la communication en deuxième année de BTS communication pour la session 2025

→ [Note de service du 12-3-2024](#) – NOR : ESR2406095N

Mouvement du personnel

Nomination

Président de la juridiction disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des

personnels enseignants de médecine générale

→ [Arrêté du 6-3-2024](#) – NOR : ESRH2407358A

Nomination

Déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Occitanie

→ [Arrêté du 15-3-2024](#) – NOR : ESRR2408218A

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École centrale de Marseille

→ [Avis](#) – NOR : ESR2407489V

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École nationale supérieure d'audiovisuel (Ensav)

→ [Avis](#) – NOR : ESR2407699V

Vacance de sièges

Conseils scientifiques d'Instituts du Centre national de la recherche scientifique

→ [Avis](#) – NOR : ESRR2407916V

Collège de déontologie

Prévention de situations susceptibles de relever de signalements de violences sexistes et sexuelles (VSS)

NOR : ESRH2405020V

→ Avis du 16-2-2024

MESR - DGRH A2-1

Vu décret n° 2017-519 du 10-4-2017 ; arrêté du 1-3-2018 ; règlement intérieur du collège de déontologie de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le collège a été saisi par le référent déontologue d'une université de la question du recours à l'article 40 du Code de procédure pénale par les agents chargés des cellules d'écoute des signalements de violences sexistes et sexuelles (VSS) en cas de refus de la victime de porter plainte elle-même. L'agent en charge de recueillir les signalements s'interroge sur ses obligations déontologiques au regard, d'une part, du respect du secret professionnel et de la stricte confidentialité et, d'autre part, de ses obligations de signalement envers les autorités judiciaires.

Le collège a signalé à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF) les difficultés qu'il a relevées de concilier les obligations de l'article 40 du Code de procédure pénale et l'obligation de confidentialité en matière de signalement des violences sexistes et sexuelles. L'articulation de ces dispositions fait l'objet d'un travail interministériel en cours.

Néanmoins, après avoir auditionné des membres de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et des représentants de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip) en charge de la prévention et de la prise en charge des VSS, le collège souhaite d'ores et déjà faire aux établissements les recommandations suivantes :

1. Le collège tient à souligner la particularité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant les publics accueillis :

- d'une part, à la différence de l'enseignement scolaire et secondaire, qui accueille des mineurs incapables d'ester seuls en justice et dépendant d'un majeur pour le faire, et qui ne dispose donc pas de règles particulières relatives au secret en matière de signalement, l'enseignement supérieur accueille des personnes majeures, donc autonomes et juridiquement capables, et attirées à décider pour elles-mêmes si elles souhaitent que leur signalement reste couvert par la confidentialité qui leur est garantie et/ou que la justice soit saisie.
- d'autre part, les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche chevauchent à la fois le monde de l'enseignement et celui du travail avec, en conséquence, des modes de régulation et de contrôle parfois complexes. Cela concerne notamment la population étudiante en raison de la relation de magistère voire d'autorité instaurée avec les enseignants, comme l'illustre l'encadrement de thèse.

Conscient de cette complexité, le collège suggère d'étendre la notion de vulnérabilité aux personnes majeures soumises à un rapport d'autorité ou de magistère moral et appelle les établissements à une vigilance accrue pour prévenir toute situation d'emprise ou y remédier. Cette vigilance doit également s'étendre aux situations de VSS entre personnes de statut équivalent.

2. Les actions des établissements et du ministère menées ces dernières années en matière de signalement et de lutte contre les VSS doivent être saluées. Le collège souhaite néanmoins rappeler que le dépôt d'une plainte n'est pas nécessaire pour justifier l'ouverture d'une enquête interne ou externe en raison de l'indépendance entre les procédures pénales et disciplinaires.

Au plan opérationnel, le collège rejoint les préconisations de l'IGÉSR concernant la mise en place des personnels formés aux enquêtes internes pour éclairer l'autorité hiérarchique en charge de prendre la décision de poursuivre. Il est suggéré aux établissements de choisir ces personnels avec vigilance afin qu'ils ne soient pas bloqués dans leurs enquêtes, par exemple en raison de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, afin d'éviter qu'une enquête interne ou procédure disciplinaire ait des effets négatifs sur des procédures externes à l'établissement, le collège recommande, à l'instar de ce que plusieurs établissements ont déjà fait, de passer une convention avec le parquet du tribunal judiciaire compétent afin d'établir avec ce dernier un partenariat, et de l'élargir, en associant le cas échéant le groupement de gendarmerie régionale, la direction départementale de la sécurité publique, le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) et l'association France Victimes. Ce ou ces partenariats auront pour objectif de faciliter les modalités de signalement et de traitement judiciaire des situations de sexisme, de harcèlement ou d'agression sexuelle. Par ailleurs, une autre convention de partenariat pourrait être établie avec le barreau pour faciliter l'accès à des consultations d'avocats par les victimes de violences sexuelles et sexistes. Ces partenariats et conventions devraient inclure dans leurs termes un suivi régulier.

3. Le collège recommande la mise en place de dispositifs opérationnels et efficaces pour le recueil des plaintes et témoignages sur les VSS, avec comme objectif un accès facilité et plus lisible pour l'ensemble des acteurs impliqués au sein des établissements. Les différentes auditions menées par le collège (IGÉSR, Dgesip) ont en effet mis en évidence des

problèmes relatifs au recueil de témoignages et une assez grande diversité dans la nature de la prise en charge selon les établissements.

Les remontées d'information de la part des établissements indiquent que les plateformes d'écoute, tout en étant reconnues comme nécessaires, ne semblent pas toujours exactement adaptées aux spécificités locales et besoins respectifs. Pour cette raison, le collège suggère une réflexion des établissements sur la possible attribution de ces plateformes à une association locale spécialisée plus à même de comprendre le contexte local.

4. Le collège estime également que la sensibilisation et la politique de prévention doivent être renforcées, aussi bien pour les enseignants que pour les étudiants et les personnels administratifs. La capacité à réagir lorsque l'on est victime ou témoin d'une VSS ne va pas de soi, elle s'apprend, tout comme les stéréotypes de genre se déconstruisent. Les enseignants, étudiants et personnels administratifs doivent être régulièrement informés, y compris pour rappel, des procédures et ressources existantes.

Cette information circule d'autant mieux que les personnes spécifiquement chargées de la lutte contre les VSS sont bien formées. À ce titre, le collège tient à encourager le ministère à poursuivre son soutien aux actions de lutte et de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles comme les actions de formation des personnels et des équipes de direction, de professionnalisation des personnels et membres de sections disciplinaires, de sensibilisation sur les campus, et de développement des liens avec France Victimes.

Le collège incite aussi à améliorer la détection de tous les signaux faibles en encourageant la communication régulière et l'échange d'informations entre toutes les parties prenantes en situation de responsabilité sur le sujet des VSS au sein de l'établissement. Le collège suggère pour cela de s'appuyer sur les formations dispensées par l'IGÉSR, qui pilote également la mission permanente de lutte contre les VSS, en charge d'un rôle de veille, d'appui, de conseil, et de suivi auprès des établissements.

Le collègue suggère également que les établissements entament une réflexion sur une possible coordination des différents référents (notamment VSS, déontologie, laïcité) pour faciliter le partage d'informations et l'éclairage de situations sensibles, voire systémiques, par des regards croisés. Cela pourrait en outre conjurer le risque d'attentisme que peut générer la liberté d'appréciation d'un référent sur la gravité d'une situation donnée.

En liaison avec les conférences d'établissements, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche devrait veiller à la cohérence des différentes chartes et à l'incorporation dans ces dernières des questions relatives au harcèlement et aux VSS.

Cet avis sera rendu public

Le président du collège de déontologie,
Bernard Stirn

Brevet de technicien supérieur

Thème concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année de BTS pour la session 2025

NOR : ESRS2405917N

→ Note de service du 12-3-2024

MESR - Dgesip A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique, chancelières et chanceliers des universités ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et inspectrices d'académie-inspectrices pédagogiques régionales ; au directeur du Centre national d'enseignement à distance (Cned) ; au directeur du service interacadémique des examens et concours ; aux cheffes et chefs d'établissement

L'arrêté du 13 juillet 2023 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de culture générale et expression, aux compétences travaillées et à la définition de l'épreuve de culture générale et expression du brevet de technicien supérieur paru au Journal officiel de la République française le 2 août 2023 prévoit qu'un thème soit étudié en deuxième année de BTS.

L'intitulé, la problématique et les indications bibliographiques du thème prévu pour la session 2025 sont présentés en annexe.

À l'issue de la session 2024, la note de service du 20 février 2023 parue au Bulletin officiel n° 11 du 16 mars 2023 est abrogée.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,

La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale,

Laure Vagner-Shaw

Annexe

Thème concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année de section de technicien supérieur en vue de la session 2025.

Thème – À table ! : formes et enjeux du repas

Problématique

Ne fait-on que s'alimenter quand on prend un repas ? Si se nourrir est une nécessité pour survivre, se mettre à table dépasse la satisfaction d'un besoin vital : par le rapport au temps qu'il engage, son anticipation ou son improvisation, le repas traduit quelque chose de notre humanité et des coutumes anthropologiques dans lesquelles elle s'inscrit.

Dépasant le besoin naturel auquel elle répond, cette pratique, universelle, régulière, parfois itérative à l'occasion de célébrations, se réalise selon des formes et des organisations variées. Solitaire ou collectif, en famille ou entre amis, expéditif ou festif, frugal ou pantagruélique, sinistre ou dionysiaque, le repas est un rituel social, culturel, voire symbolique, dont la portée, les formes ou les enjeux expriment une part de notre rapport au monde, à l'autre, ou à une certaine conception de la civilité, voire de la civilisation.

Ce qui nous semble aller de soi, sous telle latitude – utiliser des couverts ou des baguettes, disposer ou non chez soi d'un espace dédié au repas, déjeuner à la maison ou à l'extérieur, dîner à 17 heures ou à 22 heures –, apparaît comme le fruit d'une lente évolution historique et obéit à des logiques souvent contingentes. Les formes du repas sont ainsi constitutives de notre sociabilité et de notre héritage culturel. De quelle maîtrise de soi et d'intégration au groupe fait-on preuve en respectant des manières de table ? Qu'échange-t-on, que partage-t-on au-delà de la nourriture ?

Que se joue-t-il dans le rituel de la table, lieu de mise en scène par excellence, qui peut tour à tour tourner à la fête, au drame, à la scène de séduction, de révélation, à l'humiliation ou à la dérision ? Le repas est en effet un moment où se font et se défont des relations sociales, où se cristallisent des affects et des tensions, où se manifestent des rapports de pouvoir et des inégalités. C'est ainsi autant un objet d'étude privilégié des sociologues, qu'une préoccupation récurrente de la presse et des publicitaires. Car passer à table n'est jamais neutre : il s'y joue, s'y déjoue, s'y renoue ou s'y réinvente toujours plus ou moins un modèle, qu'il s'agisse de la Cène, des ripailles de Gargantua, du Festin de pierre ou des repas de noces dans les romans du XIXe siècle.

Motif infiniment feuilleté, tant littéraire que pictural, théâtral ou cinématographique, il traverse toute l'histoire des arts et des idées, du *Banquet* de Platon au *Charme discret de la bourgeoisie* de Luis Buñuel (où tout repas est empêché),

alimentant à satiété l'appétit des créateurs comme la fascination des lecteurs et des spectateurs. Et de nos jours ? Que deviennent ces arts de la table par-delà la généralisation de la malbouffe et l'engouement pour les fast-foods ? Qu'exprime et signifie la surexposition de la gastronomie au travers des émissions de télé-réalité et des réseaux sociaux ? Ne mangerait-on désormais qu'à travers un écran ? N'y risque-t-on pas une uniformisation des traditions qui ont fait de la table le foyer vivant de la société, là où se fait ou se défait par essence le lien social ? Ou, au contraire, les cuisiniers, artistes et metteurs en scène contemporains n'inventent-ils pas une scénographie propre à interroger les mutations de notre sociabilité ?

Mots-clés

- Cérémonie, rite, fête, réveillon, noces, banquet, agapes, buffet, festin, gueuleton, bringue, ripaille, quotidien, répétition ;
- Convivialité, hospitalité, compagnie, copain, partage, joie, régal, invitation, plan de table, hiérarchie, ennui, malaise, dégoût, dispute, solitude ;
- Manger, s'alimenter, se nourrir, se restaurer, se sustenter, se rassasier, absorber, bouffer, bâfrer, dévorer, ripailler, déguster, se régaler ;
- Gourmet, fin palais, gros mangeur, anthropophage, ascète ;
- Restaurant, brasserie, auberge, estaminet, taverne, gargote, cantine, rôtisserie, fast-food, kebab ;
- Recette, menu, saveur, goût, consistance, texture, fumet, odeur, cru, cuit, froid, chaud, sucré-salé, gourmandise ;
- Petit déjeuner, brunch, déjeuner, lunch, pique-nique, casse-croûte, goûter, collation, thé, apéritif, dîner, souper, médianoche ;
- Chef/cheffe, cuisinier/cuisinière, critique gastronomique, étiquette, guide, toque, étoiles, menu, entrée, plat principal, plat signature, dessert, service ;
- Table, tablée, attablement, s'attabler, tablier, commensal, commensalité.

Expressions

- Repas d'affaire, repas de famille, repas de fête, dîner galant, dîner mondain, table familiale, banquet républicain, plaisirs de la table, bon petit plat, recettes de grand-mère, cuisine bourgeoise, cuisine gastronomique, cuisine au beurre, cordon bleu, gâte-sauce, malbouffe ;
- Avoir une faim de loup, avoir un joli coup de fourchette, avoir un appétit de moineau, en avoir l'eau à la bouche, manger comme un cochon, manger avec un lance-pierre, manger sur le pouce, faire bonne chère, faire bombance, faire ripaille, faire gras, faire maigre, mettre les petits plats dans les grands, mettre les pieds sous la table, mettre les pieds dans le plat, casser la croûte, s'en lécher les babines ;
- À table !, bon appétit !, qui dort dîne ;
- À la bonne franquette, à la fortune du pot, entre la poire et le fromage, etc.

Littérature

- Monica Ali, *En cuisine*
- Guillaume Apollinaire, « Le repas » dans *Alcools*
- Honoré de Balzac, *La Peau de chagrin*
- Muriel Barbery, *Une gourmandise*
- Julian Barnes, *Un homme dans sa cuisine*
- Gautier Battistella, *Chef*
- Karen Blixen, *Le Dîner de Babette*
- Bertolt Brecht, *La Noce chez les petits bourgeois*
- Noëlle Châtelet, *Histoires de bouches*
- Agnès Desarthe, *Mangez-moi*
- Laura Esquivel, *Chocolat amer*
- Gustave Flaubert, les repas de noces dans *Madame Bovary* et *Salammbô*
- Laurent Gaudé, scène du banquet dans *Le Soleil des Scorta*
- Jim Harrison, *Un sacré gueuleton*
- Homère, *L'Odyssée*
- Horace, *Satires*, II, 8
- Victor Hugo, *Ruy Blas*, *Lucrece Borgia*
- James Joyce, « Les Morts » dans *Gens de Dublin*
- Agnès Jaoui, Jean-Pierre Bacri, *Cuisine et Dépendances* (pièce de théâtre)
- Juvénal, *Satires*, II, 5
- Maylis de Kerangal, *Un chemin de tables*
- Herman Koch, *Le dîner*
- Jean-Luc Lagarce, *Noce, Juste la fin du monde* (partie 1, scène 9)
- Roy Lewis, *Pourquoi j'ai mangé mon père*
- Guy de Maupassant, *Boule de suif*
- Marsha Mehran, *Une soupe à la grenade*
- Molière, *L'Avare* (III, 1), *Le Bourgeois gentilhomme*, *Dom Juan ou le Festin de pierre*

- Marie NDiaye, *La Cheffe, roman d'une cuisinière*
- Ito Ogawa, *Le Restaurant de l'amour retrouvé*
- Pétrone, « Le Festin chez Trimalcion » dans le *Satyricon*
- Francis Ponge, « Le Pain », « L'Huître », « L'Orange », « La Crevette » dans *Le Parti pris des choses*
- Jacques Prévert, « Déjeuner du matin » dans *Paroles*
- Rabelais, *Gargantua*
- Edmond Rostand, « La Rôtisserie des poètes » dans *Cyrano de Bergerac*
- Madame de Sévigné, lettre du 26 avril 1671, « L'honneur d'un chef » dans *Lettres*
- William Shakespeare, *Titus Andronicus*
- Martin Suter, *Le Cuisinier*
- Anton Tchekhov, *La Noce*
- Michel Tournier, « Les deux banquets ou la commémoration » dans *Le médianoche amoureux*
- Émile Zola, « Le festin de Gervaise » dans *L'Assommoir, La Curée, Le Ventre de Paris* (début)

Essais

- Paul Ariès, *La fin des mangeurs. Les métamorphoses de la table à l'âge de la modernisation alimentaire*
- Jean-Baptiste Baronian, *Dictionnaire des écrivains gastronomes*
- Roland Barthes, « Le bifteck et les frites » dans *Mythologies*
- Marie-Claire Bataille-Benguigui et Françoise Cousin, *Cuisines, reflets des sociétés*
- Alain Bauer, *Confessions gastronomiques*
- Pierre Bourdieu, *La Distinction*, chapitre III
- Jean-Jacques Boutaud (dir.), *L'Imaginaire de la table. Convivialité, commensalité et communication*
- Jean Anthelme Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*
- Elsa Delachair, Johan Faerber, *La Cuisine des écrivains*
- Jacky Durand, *Les Recettes de la vie*
- Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs*, chapitre IV
- Érasme, *La Civilité puérile*, chapitre IV : Des repas
- Michel Faucheux, *Fêtes de table*
- Claude Fischler, *L'Homnivore : le goût, la cuisine et le corps, Les Alimentations particulières : mangerons-nous encore ensemble demain ?*
- Michel Guérard, *Mémoire de la cuisine française*
- Jean-Claude Kaufmann, *Casseroles, amour et crises : ce que cuisiner veut dire*
- Pascal Lardellier, *Risques, rites et plaisirs alimentaires*
- David Michon, *24 heures de la vie d'un restaurant*
- Christian Millau, *Dictionnaire amoureux de la gastronomie*
- Faustine Régnier, Anne Lhuissier, Séverine Gojard, *Sociologie de l'alimentation*
- Ryoko Sekiguchi, *961 heures à Beyrouth*
- Jean Vitaux, *Le Bouquin de la gastronomie*
- Henriette Walter, *Les petits plats dans les grands : la savoureuse histoire des mots de la cuisine et de la table*

Films

- Jon Avnet, *Beignets de tomates vertes*
- Gabriel Axel, *Le Festin de Babette*
- Ritesh Batra, *The Lunchbox*
- Éric Besnard, *Délicieux*
- Brad Bird, *Ratatouille*
- Luis Buñuel, *Le Charme discret de la bourgeoisie*
- Claude Chabrol, *Que la bête meure*
- Charlie Chaplin, *La Ruée vers l'or*
- Marco Ferreri, *La Grande Bouffe*
- Gilles Grangier, *La Cuisine au beurre*
- Peter Greenaway, *Le Cuisinier, le Voleur, sa Femme et son Amant*
- Cédric Klapisch, *Un air de famille*
- Richard Linklater, *Fast Food Nation*
- Philippe Muyl, *Cuisine et Dépendances*
- Alexander Payne, *Sideways*
- Maurice Pialat, *Loulou, À nos amours*
- Claude Sautet, *Garçon !*
- Morgan Spurlock, *Super Size Me*
- Danièle Thompson, *La Bûche*
- Éric Toledano et Olivier Nakache, *Le Sens de la fête*
- Christian Vincent, *Les Saveurs du palais*
- Thomas Vinterberg, *Festen*
- Luchino Visconti, *Le Guépard, Les Damnés*

— Claude Zidi, *L'Aile ou la Cuisse*

Bandes dessinées / mangas

- Yarō Abe, *La Cantine de minuit*
- Alfonso Aitor et Jul, *La Faim de l'histoire*
- Franckie Alarcon, *L'Art du sushi*
- Aurélia Aurita, *La Vie gourmande*
- Christophe Blain, *En cuisine avec Alain Passard*
- Mathieu Burniat, *La Passion de Dodin-Bouffant*
- Jacques Ferrandez et Yves Camdeborde, *Frères de terroirs*
- Etienne Gendrin, *Comment nourrir un régiment*
- René Goscinny et Albert Uderzo, *Astérix chez les Helvètes*
- Jirō Taniguchi et Masayuki Kusumi, *Le Gourmet solitaire*

Arts plastiques

- Motif du « sol non balayé » dans les mosaïques grecques et romaines
- Œuvres de Brueghel l'Ancien, Léonard de Vinci, Le Tintoret, Véronèse, Nicolas Lancret, Le Caravage, Rembrandt, Jean-François Millet, Gustave Courbet, Édouard Manet, James Tissot, Gustave Caillebotte, Léon Frédéric, Auguste Renoir, Claude Monet, Vincent Van Gogh, Erro, Wim Delvoye, Daniel Spoerri, Jean-François de Troy, etc.

Ressources en ligne

- Exposition Banquet, cité des Sciences : <https://www.cite-sciences.fr/fr/au-programme/expos-temporaires/banquet#item-grid-123071>
- Podcast « Les Bonnes choses » : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-bonnes-choses>
- Podcast « On va déguster » : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/on-va-deguster>
- Podcast « Pas la peine de crier » (semaine du 26 mai 2014 consacrée au repas) : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/pas-la-peine-de-crier/le-repas-1-5-manger-ensemble-2435141>
- Martine Gasparov, *La Philosophie du repas*, 22 septembre 2021 (BNF, La Philosophie du quotidien, cycle de conférences) : <https://www.bnf.fr/fr/mediatheque/la-philosophie-du-repas>
- Podcast « Le Cours de l'histoire sur les menus de la Rome antique » : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/le-mardi-c-est-spaghettis-antiques-1969321#Echobox=1607445884>
- Podcast « Avec philosophie : Comment survivre aux fêtes de fin d'année ? » : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avec-philosophie/comment-survivre-aux-fetes-de-fin-d-annee-3788090>
- Revue : Denis Fleurdorge, « Manger dans la rue. Approche anthropologique d'une pratique sociale impossible », in « Alimentation, intervention sociale et société », *Sciences & Actions sociales*, 2021/1 (n° 14) : <https://www.cairn.info/revue-sciences-et-actions-sociales-2021-1-page-48.htm>

Brevet de technicien supérieur

Thématiques concernant l'enseignement de cultures de la communication en deuxième année de BTS communication pour la session 2025

NOR : ESRS2406095N

→ Note de service du 12-3-2024

MESR - Dgesip A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique, chancelières et chanceliers des universités ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et inspectrices académiques-inspectrices pédagogiques régionales ; au directeur du Centre national d'enseignement à distance ; au directeur du service interacadémique des examens et concours ; aux cheffes et chefs d'établissement

L'arrêté du 19 décembre 2022 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur communication paru au Journal officiel de la République française le 29 décembre 2022 prévoit que le programme de la deuxième année de formation est composé de 3 thématiques renouvelées par tiers.

L'intitulé, la problématique et les indications bibliographiques de chaque thématique prévus pour la session 2025 sont présentés en annexe.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale,
Laure Vagner-Shaw

Annexe

Thématiques concernant l'enseignement de cultures de la communication en deuxième année de section de technicien supérieur communication en vue de la session 2025.

Thématique 1 – À table ! : formes et enjeux du repas

Ne fait-on que s'alimenter quand on prend un repas ? Si se nourrir est une nécessité pour survivre, se mettre à table dépasse la satisfaction d'un besoin vital : par le rapport au temps qu'il engage, son anticipation ou son improvisation, le repas traduit quelque chose de notre humanité et des coutumes anthropologiques dans lesquelles elle s'inscrit. Dépasant le besoin naturel auquel elle répond, cette pratique, universelle, régulière, parfois itérative à l'occasion de célébrations, se réalise selon des formes et des organisations variées. Solitaire ou collectif, en famille ou entre amis, expéditif ou festif, frugal ou pantagruélique, sinistre ou dionysiaque, le repas est un rituel social, culturel, voire symbolique, dont la portée, les formes ou les enjeux expriment une part de notre rapport au monde, à l'autre, ou à une certaine conception de la civilité, voire de la civilisation.

Ce qui nous semble aller de soi, sous telle latitude – utiliser des couverts ou des baguettes, disposer ou non chez soi d'un espace dédié au repas, déjeuner à la maison ou à l'extérieur, dîner à 17 heures ou à 22 heures –, apparaît comme le fruit d'une lente évolution historique et obéit à des logiques souvent contingentes. Les formes du repas sont ainsi constitutives de notre sociabilité et de notre héritage culturel. De quelle maîtrise de soi et d'intégration au groupe fait-on preuve en respectant des manières de table ? Qu'échange-t-on, que partage-t-on au-delà de la nourriture ? Que se joue-t-il dans le rituel de la table, lieu de mise en scène par excellence, qui peut tour à tour tourner à la fête, au drame, à la scène de séduction, de révélation, à l'humiliation ou à la dérision ? Le repas est en effet un moment où se font et se défont des relations sociales, où se cristallisent des affects et des tensions, où se manifestent des rapports de pouvoir et des inégalités. C'est ainsi autant un objet d'étude privilégié des sociologues, qu'une préoccupation récurrente de la presse et des publicitaires. Car passer à table n'est jamais neutre : il s'y joue, s'y déjoue, s'y renoue ou s'y réinvente toujours plus ou moins un modèle, qu'il s'agisse de la Cène, des ripailles de Gargantua, du Festin de pierre ou des repas de noces dans les romans du XIXe siècle.

Motif infiniment feuilleté, tant littéraire que pictural, théâtral ou cinématographique, il traverse toute l'histoire des arts et des idées, du *Banquet* de Platon au *Charme discret de la bourgeoisie* de Luis Buñuel (où tout repas est empêché), alimentant à satiété l'appétit des créateurs comme la fascination des lecteurs et des spectateurs.

Et de nos jours ? Que deviennent ces arts de la table par-delà la généralisation de la malbouffe et l'engouement pour les fast-foods ? Qu'exprime et signifie la surexposition de la gastronomie au travers des émissions de télé-réalité et des réseaux sociaux ? Ne mangerait-on désormais qu'à travers un écran ? N'y risque-t-on pas une uniformisation des

traditions qui ont fait de la table le foyer vivant de la société, là où se fait ou se défait par essence le lien social ? Ou au contraire, les cuisiniers, artistes et metteurs en scène contemporains n'inventent-ils pas une scénographie propre à interroger les mutations de notre sociabilité ?

- **Le repas comme mémoire sociale et culturelle** : transmission des traditions culinaires, partage entre générations, mémoires sensorielles, nostalgie des plats qu'on revisite et imaginaires passésistes.
- **Le repas comme ouverture au monde** : diversification géographique et culturelle des plats, alimentation comme lieu du métissage, internationalisation du patrimoine culinaire, passion populaire et médiatique pour la cuisine et la gastronomie.
- **Le repas comme marqueur social** :
 - Évolution de la sociabilité du repas (recomposition du modèle familial, place de l'amitié, relations professionnelles) ;
 - Spécificité de consommation déterminée par la classe sociale et le lieu (aide alimentaire, repas solitaire, cocooning, etc.) ;
 - Répartition genrée des tâches selon les acteurs du repas : achat, préparation, service, nettoyage/ménage.
- **Le repas et les normes** :
 - Encadrement de la communication par les enjeux de santé publique et les réglementations sanitaires (lutte contre l'abus d'alcool, campagne de prévention « Manger et bouger », étiquetage « Nutri-score », certification « agriculture biologique », mention « fait maison », production locale) ;
 - Injonctions contradictoires : écologiques, hygiénistes, esthétiques, liées au lobbying économique.
- **Évolution des modes de consommation** : fast-food, plats préparés, conditionnement, livraison, vente à emporter et restauration en ligne.

Mots-clés

- Cérémonie, rite, fête, réveillon, noces, banquet, agapes, buffet, festin, gueuleton, bringue, ripaille, quotidien, répétition ;
- Convivialité, hospitalité, compagnie, copain, partage, joie, régal, invitation, plan de table, hiérarchie, ennui, malaise, dégoût, dispute, solitude ;
- Manger, s'alimenter, se nourrir, se restaurer, se sustenter, se rassasier, absorber, bouffer, bâfrer, dévorer, ripailler, déguster, se régaler ;
- Gourmet, fin palais, gros mangeur, anthropophage, ascète ;
- Restaurant, brasserie, auberge, estaminet, taverne, gargote, cantine, rôtisserie, fast-food, kebab ;
- Recette, menu, saveur, goût, consistance, texture, fumet, odeur, cru, cuit, froid, chaud, sucré-salé, gourmandise ;
- Petit déjeuner, brunch, déjeuner, lunch, pique-nique, casse-croûte, goûter, collation, thé, apéritif, dîner, souper, médianoche ;
- Chef/cheffe, cuisinier/cuisinière, critique gastronomique, étiquette, guide, toque, étoiles, menu, entrée, plat principal, plat signature, dessert, service ;
- Table, tablée, attablement, s'attabler, tablier, commensal, commensalité.

Expressions

- Repas d'affaire, repas de famille, repas de fête, dîner galant, dîner mondain, table familiale, banquet républicain, plaisirs de la table, bon petit plat, recettes de grand-mère, cuisine bourgeoise, cuisine gastronomique, cuisine au beurre, cordon bleu, gâte-sauce, malbouffe ;
- Avoir une faim de loup, avoir un joli coup de fourchette, avoir un appétit de moineau, en avoir l'eau à la bouche, manger comme un cochon, manger avec un lance-pierre, manger sur le pouce, faire bonne chère, faire bombance, faire ripaille, faire gras, faire maigre, mettre les petits plats dans les grands, mettre les pieds sous la table, mettre les pieds dans le plat, casser la croûte, s'en lécher les babines ;
- À table !, bon appétit !, qui dort dîne ;
- À la bonne franquette, à la fortune du pot, entre la poire et le fromage, etc.

Bibliographie

- Roland Barthes, « Pour une psycho-sociologie de l'alimentation contemporaine » in *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, Volume 16, p. 977-986
- Jean-Jacques Boutaud (dir.), *L'imaginaire de la table. Convivialité, commensalité et communication*
- Annie Ernaux, *La Femme gelée*
- Sidonie Naulin, *Des mots à la bouche. Le journalisme gastronomique en France*
- James Walvin, *Histoire du sucre, histoire du monde*
- « Françaises, Français, etc. », *Le Kaléidoscope*, 366 (régie publicitaire)
- Simon Borel et Guénaëlle Gault, [La France à table \(septembre 2022\)](#). *Tensions et mutations autour de notre rapport à l'alimentation*
- Conseil national de l'alimentation : « [Alimentation et communication : les conditions de la confiance](#) » (avis n° 73 - 12/2014)

- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, « Accompagnement du consommateur vers une alimentation saine et durable : [scores alimentaires et autres formes de communication](#)
- Revue *Anthropologie et sociétés*, « Glocalisation alimentaire », Volume 37, numéro 2, 2013

Thématique 2 – La rue

Quoi de commun entre la rue commerciale et touristique et la rue résidentielle ? Entre la rue de la mégalopole et la rue du village ? Entre l'artère populeuse et l'avenue des beaux quartiers ? Quelle expérience vit-on dans cet espace hétérogène ? Si la rue est un espace de transition, pourquoi s'y arrête-t-on ? Lieu des activités quotidiennes et des aventures exceptionnelles, de l'anonymat et des interactions sociales, quelle place cet espace public laisse-t-il à la vie privée ? Comment s'y négocient la part d'ordre et de régulation et la part de liberté, voire de jeu et de hasard ?

- **Le passage et la flânerie** : la rue d'aujourd'hui se rêve fluide et accueillante. Les différentes mobilités doivent y coexister harmonieusement, se partager la rue avec civisme. Mais cet idéal de socialité heureuse se heurte à une réalité encombrée, anxiogène, aux transports incertains et polluants. À l'abri du flux, sur la terrasse, s'expose une convivialité joyeuse, tandis que certains se promènent, errent sans but... Tout le monde a-t-il sa place dans la rue ?
- **L'aventure et l'ordre** : la rue est le théâtre des fêtes populaires, des rencontres inopinées, mais pour qui y vit et y dort, la rue est danger et extrême pauvreté. Certains y voient, surtout la nuit, une menace diffuse, dont il faut se protéger dans des espaces fermés (chez soi) ou protecteurs (la voiture, le taxi, le VTC). C'est que la rue moderne est devenue espace public à contrôler et réguler, à surveiller aussi : l'idéal de la ville connectée n'est-il pas de transformer l'extérieur en intérieur, de confondre espace public et espace privé ?
- **Les paroles et l'expression** : de la manifestation à la révolution, la rue s'offre aux revendications populaires et à l'expression sociale et politique. Sur ses murs se répandent l'affichage sauvage et revendicatif, le street art, le graffiti illégal et réprimé ou la fresque légitimée. Recyclées par les marques, ces formes et ces techniques d'expression deviennent street marketing, animations, opérations spéciales et mercantiles.
- **L'affiche et la vitrine** : enjeu de tensions entre annonceurs et anti-pub, la rue est un espace saturé de signes et d'annonces dont des parties entières sont utilisées à des fins de communication commerciale ou d'intérêt collectif, et qui est le témoin privilégié des mutations du commerce. Acteur courtisé, interpellé, guidé, le passant y est sans cesse sollicité (affichage urbain réglementé, écrans interactifs, mécénat des bâtiments historiques, DOOH, FOOH, vitrines, etc.) et ses données sont géolocalisées et monétisées, tout comme l'espace dans lequel il évolue.

Mots-clés

Trottoir, avenue, boulevard, impasse, passage, ruelle, allée, chaussée, Haussmann, cité, piétons, véhicule, scooters, bus et transports en commun, trottinettes, vélos, embouteillage, affichage, mobilier urbain, apaches, poulbot, banlieue, argot, urbanité, civilité, attention, harcèlement, école de la rue, enfant de la rue, police de proximité, battre le pavé, faire le trottoir, filature, bobos, streetwear, street photography, spectacle de rue, coin d'la rue, place publique, badaud, porte à porte, géolocalisation, urbanisme, circulation, taxi, triporteur.

Bibliographie

- Guillaume Apollinaire, « Zone » dans *Alcools*
- Paul Auster, *Cité de verre (Trilogie new-yorkaise, tome 1)*
- Honoré de Balzac, *Ferragus*
- Pierre Corneille, *La Place Royale*
- Victor Hugo, *Le roi s'amuse, Les Misérables, L'Homme qui rit*
- Georges Perec, « La rue », *Espèces d'espaces*
- Edgar Allan Poe, *L'Homme des foules*
- Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*
- Émile Zola, *La Curée, Au bonheur des dames*
- Christophe Guilluy, *Fractures françaises*
- Éric Hazan, *L'Invention de Paris : il n'y a pas de pas perdus*
- Danielle Tartakowsky (dir.), *Histoire de la rue : de l'Antiquité à nos jours*

Filmographie

- Brian de Palma, *L'Impasse*
- Claude Autant-Lara, *La Traversée de Paris*
- Federico Fellini, *La Strada*
- Fritz Lang, *M le maudit*
- Ed Burns et David Simon, *The Wire (Sur écoute)* (série télévisée)

Thème 3 – Le comique

Le comique n'est pas une essence mais un ensemble de causes rassemblées par leur effet commun, « le terme

générique désignant tous les phénomènes verbaux et non verbaux qui ont la propriété de provoquer le rire » (Jean-Marc Defays) ou les rires. Si les procédés comiques peuvent avoir un effet, c'est à la condition que la cible soit capable de les percevoir, d'où la nécessaire connivence entre la cible et l'annonceur, fondée sur un système de valeurs partagé.

- **Connivence** : le comique suppose l'indifférence, « l'anesthésie momentanée du cœur » (Henri Bergson), y compris lorsqu'il s'agit d'autodérision : je n'aimerais pas être à la place de celui dont on rit, avec sa douleur, son ridicule, son incompetence, sa bêtise, et ce n'est jamais vraiment de moi tout entier dont je me moque. Si nous rions ensemble de l'autre que nous ne sommes pas, n'est-ce pas parce que l'autre, mis en scène, est caricature, pantin, si partiellement humain qu'on ne saurait qu'en rire ?
- **Plaisir ludique** : l'absence de conséquences douloureuses est une des conditions du comique. Non qu'il n'y en ait pas mais parce qu'elles sont neutralisées. Mais alors, dans quelle mesure le comique empêche-t-il l'identification, bâillonne-t-il la morale et désamorçe-t-il le pathos ? Qui ne serait alors reconnaissant à l'annonceur de nous délivrer d'un tel poids ? Pour l'annonceur, il ne s'agit plus seulement de mettre les rieurs de son côté mais d'alléger la vie et d'associer sa marque à ce rare bonheur.
- **Recyclage et citation** : pour faire rire, l'univers de la publicité recycle les formes et les discours, à la fois appropriés, réinvestis et tenus à distance. L'ironie n'est-elle pas ainsi l'une des formes majeures de la publicité contemporaine, qui permet, dans sa dissonance et sa polyphonie, de digérer nombre d'éléments du réel, de contourner les conflits et les clivages, de prendre la parole sans en assumer complètement les conséquences ?

Mots-clés

- Types de comique, ironie, parodie, détournement, pastiche, satire, raillerie, moquerie, sardonique, ridicule, grotesque, burlesque, caricature, blague, *prank*, humour, facétie
- Sourire, joie, gaieté, rire, hilarité, ricanement, gloussement, plaisanterie, badinerie
- Comédie, stand-up, clown
- Se tordre de rire, se marrer, se fendre la poire / la pêche / la pipe, rire aux éclats, rire aux larmes, rire à gorge déployée, rire comme un bossu, rire comme une baleine, rire dans sa barbe, rire sous cape, rire jaune, être pincé sans rire, se rire de
- Expressions : rire homérique, rire libérateur, pour de rire, plus on est de fous, plus on rit, rira bien qui rira le dernier

Bibliographie et articles en ligne

- Asma Chaieb Achour, Abderrazak Gharbi, « Faire appel à la peur ou à l'humour dans la communication anti-tabac ? L'optimisme comparatif comme indicateur d'efficacité publicitaire », in *Recherches en sciences de gestion*, 2017/5 (n° 122)
- [Frédéric Aubrun](#), [Thomas Bihay](#), « Publicité en série : lorsque la marque se raconte sur le Web », in *Communication & langages*, 2015/3 (n° 185)
- [Laure Flandrin](#), *Le Rire. Enquête sur la plus socialisée de toutes nos émotions*
- Françoise Graby, *Humour et comique en publicité. Parlez-moi d'humour*
- Olivier Mongin, *Éclats de rire, variations sur le corps comique*
- [Jean-Claude Soulages](#), « Les stratégies humoristiques dans le discours publicitaire » in *Questions de communication*, 2006/2 (n° 10), dossier : Humour et médias. Définition, genres et cultures
- Florent Trocquenet-Lopez, « Prendre l'humour au sérieux ? Éléments pour une éthique du rire », in *Revue française d'éthique appliquée*, 2018/2 (n° 6)

Nomination

Président de la juridiction disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des personnels enseignants de médecine générale

NOR : ESRH2407358A

→ Arrêté du 6-3-2024

MTSS - MESR - DGRH A2-3

Par arrêté de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 6 mars 2024, Philippe Ingall-Montagnier, conseiller d'État en service extraordinaire, est nommé pour trois ans à compter de la date du présent arrêté, en qualité de président de la juridiction disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des personnels enseignants de médecine générale.

Nomination

Déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Occitanie

NOR : ESRR2408218A

→ Arrêté du 15-3-2024

MESR - DGRI Sittar C4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 15 mars 2024, Christelle Guégan, chargée de recherche, est renouvelée dans ses fonctions de déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Occitanie pour trois ans, à compter du 1er avril 2024. Le poste est localisé à Toulouse.

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École centrale de Marseille

NOR : ESRS2407489V

→ Avis

MESR - Dgesip A1-5

Les fonctions de directeur ou de directrice de l'École centrale de Marseille sont déclarées vacantes au 1er novembre 2024. Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'école, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une notice des titres et travaux et une déclaration d'intention, devront parvenir dans un délai de trois semaines, à compter de la date de publication du présent avis (**le cachet de la poste faisant foi**), à M. le directeur général des services de l'École centrale de Marseille, pôle de l'étoile, technopôle de Château-Gombert, 38, rue Frédéric-Joliot-Curie, 13451 Marseille Cedex 20, ainsi que par courrier électronique à : dgs@centrale-med.fr.

Des informations relatives au poste à pourvoir ainsi que sur l'établissement seront disponibles sur le site Internet de l'école : www.centrale-mediterranee.fr.

Les fonctions de directeur sont soumises à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue à l'article L. 122-2 du Code général de la fonction publique.

Les candidats devront adresser également une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - sous-direction stratégie et qualité des formations - département qualité et reconnaissances des diplômes (Dgesip A1-5) par courrier électronique à : dgesipa1-5-nomination@enseignementsup.gouv.fr.

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École nationale supérieure d'audiovisuel (Ensav)

NOR : ESRS2407699V

→ Avis

MESR - Dgesip B1-2

Les fonctions de directeur ou de directrice de l'École nationale supérieure d'audiovisuel (Ensav), école interne de l'université Toulouse-II-Jean-Jaurès, sont vacantes.

Conformément à l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Le mandat du directeur est de cinq ans renouvelable une fois.

L'Ensav cultive depuis 1979 l'expérimentation audiovisuelle et l'ouverture sur les enjeux culturels, sociaux et sociétaux. Elle assure principalement des missions de formation initiale et continue, ainsi que de recherche scientifique et technologique, de communication et de valorisation de ses résultats, en assurant notamment la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. De plus, l'Ensav s'attache particulièrement aux actions d'orientation et d'insertion professionnelle de ses publics. En outre, l'école participe à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ; elle participe, au sein de l'université Toulouse-II-Jean-Jaurès et par les événements qu'elle organise, à la stratégie de coopération internationale du site toulousain.

Dans le cadre de ses missions, l'Ensav est chargée : de former des professionnels de haut niveau pour les métiers de la réalisation, du scénario, du son, de l'image, du décor, de la production, de la post-production et des autres métiers du cinéma et de l'audiovisuel ; de favoriser et développer la formation professionnelle tout au long de la vie et de contribuer à l'apprentissage ; de former à la recherche et par la recherche des diplômés qualifiés, futurs cadres de l'enseignement, de la recherche, des métiers du cinéma et de l'audiovisuel ; de développer des activités de recherche fondamentale et appliquée dans les domaines concernés ; d'assurer la diffusion, le transfert et la valorisation des résultats des travaux de recherche pour renforcer les liens avec le secteur socio-économique public ou privé.

Dans le domaine de ses compétences, l'Ensav prépare aux diplômes nationaux pour lesquels l'université est accréditée. Elle délivre également des diplômes d'université.

En liaison avec les services internes à l'université Toulouse-II, elle contribue à établir et/ou à entretenir, avec des universités et organismes scientifiques et culturels européens et extra-européens, les liens nécessaires au développement d'une coopération internationale contribuant au rayonnement de l'école et à la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs et assimilés ainsi que des enseignants.

Le directeur dirige l'Ensav et l'ensemble des personnels qui y sont affectés et assure son fonctionnement. Il construit la stratégie budgétaire, d'emploi et de coopération de l'école. Il est chargé de mettre en œuvre à l'Ensav la politique de l'université Toulouse-II en matière de formation et de recherche, et d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle.

Le directeur est ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses ; il prépare le budget de l'école. En matière de ressources humaines, le directeur donne son avis sur le recrutement et l'affectation des personnels. Aucune affectation ne peut être prononcée si le directeur émet un avis défavorable motivé. Il donne son avis également sur le changement d'affectation éventuel d'un personnel, ainsi que sur les demandes de mutation, congés et mise en disponibilité.

Le directeur dirige les travaux de collaboration et de partenariat, s'assure de leur suivi et explore les perspectives d'évolution et de développement.

Pour mener à bien ses missions, le directeur est assisté du conseil de l'école, dont il assure l'exécution des décisions. Il est épaulé par le secrétaire général de l'école, notamment dans l'organisation administrative et technique dont il a la charge, ainsi que dans la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et d'emploi. De plus, il est conseillé par le directeur des études, le coordinateur de la recherche et les responsables de filières de formation pour toutes les questions relatives à la formation, à la recherche et à la stratégie de coopération locale, nationale et internationale. En outre, il peut s'appuyer sur des consultations et des propositions du collectif de la recherche, de la pédagogie, de l'administration et de la vie étudiante, organe consultatif interne à l'école, ainsi que de celles du conseil de perfectionnement.

Le candidat doit avant tout avoir une bonne connaissance du fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de la politique de formation, ainsi qu'une bonne connaissance du fonctionnement d'une école régie par l'article L. 713-9 du Code de l'éducation.

Une connaissance confirmée de l'enseignement de la pratique du cinéma et des enjeux de création cinématographique et audiovisuelle est indispensable.

Il doit faire la preuve de ses capacités à dialoguer avec l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'école : étudiants, enseignants-chercheurs, enseignants, personnels administratifs, techniques et de bibliothèque, dirigeants d'établissement ou d'organisme, chefs d'entreprise, élus territoriaux, ceci à toutes les échelles (locale et régionale, nationale et internationale).

Le dossier de candidature comprend un curriculum vitae, une lettre de motivation et une note d'analyse des enjeux actuels et futurs de l'école sur le plan académique et scientifique. Ces documents doivent mettre en valeur les expériences et compétences permettant d'apprécier l'adéquation de la candidature au profil recherché.

Les candidatures pourront être adressées à compter de la date de parution du présent avis de vacance, et cela jusqu'au

26 avril 2024, uniquement par voie électronique et simultanément aux adresses suivantes : presidence@univ-tlse2.fr, laurent.guiraut@univ-tlse2.fr, romane.brognoli@univ-tlse2.fr.

Les candidats sont auditionnés par le conseil d'école.

Pour les questions portant sur le présent avis de vacance, les candidats pourront obtenir tout renseignement complémentaire par messagerie en s'adressant à la gestionnaire en charge des mandats de direction :

romane.brognoli@univ-tlse2.fr. Pour toute demande d'information concernant l'organisation et le fonctionnement de l'école, les candidats et les candidates pourront s'adresser au secrétaire général de l'Ensav : laurent.guiraut@univ-tlse2.fr.

Les documents suivants sont disponibles sur le site Internet de l'université Toulouse-II-Jean-Jaurès :

Axes stratégiques 2021-2025 : <https://blogs.univ-tlse2.fr/vie-etablissement/files/2020/02/2-AXES-STRATEGIQUES-UT2J.pdf>.

Rapport d'autoévaluation HCERES 2019-2020 :

https://blogs.univ-tlse2.fr/vie-etablissement/hceres-rapport-devaluation-de-luniversite-toulouse-jean-jaures/?doing_wp_cron=1600433010.6301679611206054687500.

Vacance de sièges

Conseils scientifiques d'Instituts du Centre national de la recherche scientifique

NOR : ESRR2407916V

→ Avis

MESR - DGRI SPFCO B2

Sont déclarés vacants les sièges suivants :

Conseil scientifique d'Institut : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

1 siège – Collège électoral B1

Conseil scientifique d'Institut : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

1 siège – Collège électoral B2

Les candidatures doivent être établies en **un fichier unique** incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et, le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques **les plus récentes**. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. **L'ensemble du dossier ne doit pas excéder 10 pages.**

Elles doivent obligatoirement parvenir au secrétariat général du Comité national, soit par courriel

(SGCN.Secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3, rue Michel-Ange, 75016 Paris), **avant le 6 mai 2024 à 18 h 00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

https://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/csi/Annexe_CSI.pdf.

Annexe(s)

📄 [Annexe — Déclaration de candidature à un conseil scientifique d'Institut du Comité national](#)



COMITE NATIONAL DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ANNEXE (1)
DÉCLARATION DE CANDIDATURE À UN
CONSEIL SCIENTIFIQUE D'INSTITUT DU COMITÉ NATIONAL

IMPORTANT : Joindre dans un fichier unique le formulaire de déclaration de candidature, un curriculum vitae et, le cas échéant, la liste des travaux et productions scientifiques les plus récents. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne doit pas excéder 10 pages.

- (1) Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/csi/Annexe_CSI.pdf
Il est vivement conseillé de dactylographier votre candidature selon ce modèle

Intitulé du conseil scientifique

Collège

Nom d'usage

Nom de naissance

Prénoms

Date de naissance

Grade et échelon actuels

Organisme d'appartenance

Avez-vous déjà été membre d'une instance du Comité national ? Si oui, précisez la période :

De _____ à _____

Indiquez le numéro ou nom de l'instance :

Êtes-vous membre d'un des jurys de concours nationaux d'agrégation au titre de l'année en cours (disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion) ?

OUI

NON

Êtes-vous membre de l'équipe de direction d'un institut du CNRS (directeur et directeur adjoint) ?

OUI

NON

Adresse professionnelle

Unité

Laboratoire

Service

Numéro

Rue

Code postal

Ville

Téléphone

Numéro du
poste

Courriel

Adresse personnelle

Numéro

Rue

Code postal

Ville

Téléphone

Mobile

Courriel

Fait à

, le

Signature

Dans la mesure où vous seriez élu(e), où désiriez-vous que soi(en)t expédié(s) le(s) :

- Courrier(s) : Adresse personnelle professionnelle
- Paquet(s) : Adresse personnelle professionnelle

Je m'oppose à l'utilisation commerciale des données qui me concernent : OUI

Les données à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi Informatique et Libertés (n° 78-17) du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, vous pouvez vous adresser par écrit ou sur place au secrétariat général du Comité national, 3, rue Michel-Ange, 75794 Paris Cedex 16.